

BO N° 8 du 20 février 2015

Commune de Riddes

Enquête publique

« *Sentier des Sens* »

En application des articles 9, 39 et suivants de la loi cantonale sur les routes du 03 septembre 1965, révisée le 18 novembre 2010, l'administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique, durant trente jours, le projet d'exécution relatif à la modification du tracé du Sentier des Sens, sur son territoire.

Requérant : Amis du bisse de Saxon par M. F. Claivaz
Parcelle numéro : 5'510
But du projet : accès au sentier pour les personnes à mobilité réduite
Longueur du tracé modifié : 692 m'
Coordonnées centrales : 2'584'900 / 1'109'350

Tous les dossiers peuvent être consultés, durant 30 jours dès la présente publication, auprès de l'administration communale de Riddes pendant les heures d'ouverture officielle des bureaux.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé à l'administration communale dans les délais indiqués, à compter de la présente publication.

Riddes, le : 20 février 2015

Administration communale de Riddes